Image not found or type unknown

Litige maison de retraite

Par **mfrance89**, le **11/12/2010** à **14:55**

Bonjour,
ma mère en maison de retraite a été hospitalisée, nous avons rencontré la gériatre médecin qui s'est occupé d'elle à l'hopital et lui avons exprimé nos
"doutes" concernant les soins et les attentions a donner à notre mère lors de con retour à la maison de retraite "médicalisée".
La gériatre à écrit une lettre au médecin traitant (médecin extérieur à la maison de retraite) de notre mère,dans laquelle entre autre, il exposait nos "doutes"
lettre qui normalement n'aurait due être lue que par son médecin
Mais, il semblerait que cette lettre a été ouverte par l'infirmière référente avant que le médecin de ma mère en ait eu pris connaissance, puisque dès le retour de ma mère à la maison de retraite accompagnée de son dossier médical, nous sommes convoqués par la direction motif, perte de confiance etc...
L'infirmière référente ou toute autre personnel médical de la maison de retraite avait-elle le droit d'ouvrir ce courrier avant le médecin personnel de ma mère, alors qu'il n'y avait aucune urgence ?
merci
cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés